



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Marseille, le 07 AOUT 2014

BUREAU DES INSTALLATIONS ET DES TRAVAUX RÉGLEMENTÉS
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

Dossier suivi par : M. DOMENECH

☎ 04.84.35.42.74

✉ vincent.domenech@bouches-du-rhone.gouv.fr

N° 361-2012 A

AVIS D'ENQUÊTE

SOCIÉTÉ CARREFOUR HYPERMARCHES FRANCE SAS

Exploitation d'une installation de préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale au niveau de l'hypermarché Carrefour sis RN 568 – 13320 Châteauneuf-les-Martigues

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 5 août 2014, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée, à titre de régularisation administrative, par la Société CARREFOUR HYPERMARCHES FRANCE SAS - siège social 1 rue Jean Mermoz - ZAE Saint-Guénault - BP 75 - 91002 EVRY Cedex, en vue d'être autorisée à exploiter une installation de préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale au niveau de l'hypermarché Carrefour sis RN 568 – 13320 Châteauneuf-les-Martigues.

Le projet consiste à réceptionner des pièces de viande et à les stocker dans une enceinte réfrigérée, ces pièces étant ensuite préparées dans l'atelier de boucherie (les quantités maximales préparées étant de 2,25 tonnes/jour), préparation consistant en un déconditionnement, une découpe, une pesée, une mise en barquette, la vente se faisant pour sa part en meubles réfrigérés.

Ce dossier contient une étude d'impact que le public peut consulter sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Cette étude a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 24 juillet 2014 qui est consultable à cette même adresse et qui est joint au dossier d'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux - porte 420 - Boulevard Paul Peytral 13282 Marseille cedex 20 (Téléphone : 04.84.35.40.00/42.74)

.../...

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur **Monsieur Joël GUITARD, Gérant de Société (SARL Grand Peloux), Cadre Pré-retraité**, et est désigné **Monsieur Michel PROST, Ingénieur Génie Civil et Urbanisme retraité**, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur resteront déposés en mairie de **Châteauneuf-les-Martigues du lundi 15 septembre 2014 au vendredi 17 octobre 2014 inclus, pour une durée de trente-trois jours**, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions peuvent être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur dans la mairie concernée et sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur **Joël GUITARD** recevra personnellement les observations des intéressés en mairie de :

Châteauneuf-les-Martigues (Hôtel de Ville – Place Bellot – BP 70024 – 13168 Châteauneuf-les-Martigues Cedex) :

- le **lundi 15 septembre 2014 de 9h à 12h**
- le **mardi 23 septembre 2014 de 14h à 17h**
- le **mercredi 1^{er} octobre 2014 de 14h à 17h**
- le **jeudi 9 octobre 2014 de 9h à 12h**
- le **vendredi 17 octobre 2014 de 14h à 17h**

Toute personne physique ou morale intéressée peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en mairie de Châteauneuf-les-Martigues ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché par les soins de la mairie de Châteauneuf-les-Martigues au niveau de cette mairie et dans un rayon d'un kilomètre autour de l'établissement, et par les soins du demandeur au niveau des lieux prévus pour la réalisation du projet, **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête et jusqu'à la fin de l'enquête.

Ces formalités devront être attestées par un certificat de la mairie concernée.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> et également pendant toute la durée de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Cette décision sera prise sous la forme d'une décision individuelle par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation assortie de prescriptions, qui sera mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône (13) : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter a été réalisé par la Société EAS Environnement désormais dénommée SOCOTEC HSE (Responsable de ce dossier : Madame Emeline SEITE - Tél : 05.57.53.50.00) en collaboration avec la Société CARREFOUR HYPERMARCHES FRANCE SAS (Responsable de ce dossier au niveau de l'hypermarché Carrefour sis à Châteauneuf-les-Martigues : Monsieur Gérard PSYCHE, Responsable Sécurité - Tél : 04.42.13.07.79).

MARSEILLE, le 07 AOUT 2014

POUR LE PREFET
Le chef de Bureau,
Gilles BERTOTHY